

Nombre de Conseillers :	
en exercice	32
présents	29 + 3 PV
votants	32

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry

Délibérations du Conseil Communautaire

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de CHATILLON-sur-INDRE (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Châtillon-sur-Indre, salle Pierre de la Brosse sous la présidence de Williams LAUERIERE, Président sortant.

Date de la convocation : 11 avril 2014

Etaient présents : Michel BRAUD Fléré La Rivière, Williams LAUERIERE Clion Sur Indre, Christiane GAULTIER Châtillon Sur Indre, Jean-Claude CREPIN Flére La Rivière, Pierre VERON Cléré Du Bois, Marc ROUFFY Palluau Sur Indre, Patrick DEVILLERS Châtillon Sur Indre, Marie JOLY Clion Sur Indre, Michel HETROY Châtillon sur Indre, Alain BOURGOGNON Saint Cyran Du Jambot, Alain Philippe ALIZON Cléré Du Bois, Marie DAGUISÉ Flére La Rivière, Bernard HOLLANDE Clion Sur Indre, Gérard NICAUD Châtillon Sur Indre, Jean-Marie BONAC Arpheuilles, Marie-Christine CHARPENTIER Châtillon Sur Indre, Evelyne BOURGOGNON Châtillon Sur Indre, Chantal RAIGNAULT Le Tranger, Patrice COSSON Châtillon Sur Indre, Nelly BREMOND Châtillon Sur Indre, Thierry BEIGNEUX Le Tranger, Muriel TOURNOIS Clion Sur Indre, Alain JACQUET Saint Médard, Catherine MOREAU Châtillon Sur Indre, Joëlle DEPONT Palluau Sur Indre, Françoise FAUCHON-VERDIER Saint Cyran Du Jambot, Jean-Louis MEUNIER Châtillon Sur Indre, Sylvie GALLIEN Murs, Alain BERNIER Palluau Sur Indre.

Avaient donné pouvoir :

Alain BONAC (Arpheuilles), (pv à M. Jean-Marie BONAC)
Michel MARTEAU (Murs), (pv à Mme GALLIEN Sylvie)
Jean-Louis RICHARD (Chatillon-sur-Indre), (pv à M. Jean-Louis MEUNIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BERNIER

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Williams LAUERIERE, Président sortant, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et déclare installer :

Monsieur Alain BONAC, Arpheuilles,
Monsieur Jean-Marie BONAC, Arpheuilles,
Monsieur Michel HETROY, Châtillon sur Indre,
Madame Christiane GAULTIER, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Jean-Louis MEUNIER, Châtillon Sur Indre,
Madame Nelly BREMOND, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Jean-Louis RICHARD, Châtillon Sur Indre,
Madame Marie-Christine CHARPENTIER, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Patrice COSSON, Châtillon Sur Indre,
Madame Catherine MOREAU, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Patrick DEVILLERS, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Gérard NICAUD, Châtillon Sur Indre,
Madame Evelyne BOURGOGNON, Châtillon Sur Indre,
Monsieur Pierre VERON Cléré Du Bois
Monsieur Alain Philippe ALIZON Cléré Du Bois,
Monsieur Williams LAUERIERE Clion Sur Indre,
Madame Muriel TOURNOIS Clion Sur Indre,

Monsieur Bernard HOLLANDE Clion Sur Indre,
Madame Marie JOLY Clion Sur Indre,
Monsieur Michel BRAUD Fléré La Rivière,
Madame Marie DAGUISÉ Fléré La Rivière,
Monsieur Jean-Claude CREPIN Fléré La Rivière,
Monsieur Michel MARTEAU, Murs,
Madame Sylvie GALLIEN Murs,
Monsieur Marc ROUFFY Palluau Sur Indre
Monsieur Alain BERNIER Palluau Sur Indre.
Madame Joëlle DEPONT Palluau Sur Indre,
Madame Françoise FAUCHON-VERDIER Saint Cyran Du Jambot,
Monsieur Alain BOURGOGNON Saint Cyran Du Jambot,
Monsieur Alain JACQUET Saint Médard,
Madame Nathalie SIGURET, suppléante, Saint Médard,
Madame Chantal RAIGNAULT Le Tranger,
Monsieur Thierry BEIGNEUX Le Tranger,

ELECTION DU PRESIDENT.

Monsieur Michel BRAUD, doyen d'âge, explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin :

Se présentent :

- Monsieur Williams LAUERIERE
- Monsieur Michel HETROY

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Bulletins litigieux (art L.65 et L.66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Obtiennent :

- Monsieur Michel HETROY : 18 voix
- Monsieur Williams LAUERIERE : 13 voix

Monsieur Michel HETROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur Michel HETROY préside ensuite la suite de la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

Monsieur Le Président procède à la lecture des textes relatifs à l'élection des Vice-Présidents. Il propose de fixer à 4 le nombre de vice-présidents, conformément aux statuts de la Communauté de Communes en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.

Monsieur Le Président procède à la lecture des textes relatifs à l'élection des Vice-Présidents et note que les règles sont identiques à celles qui s'appliquent prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

► 1er Vice-Président : 1^{er} tour de scrutin :

Se présente :

- Monsieur Marc ROUFFY

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Bulletins litigieux (art L.65 et L.66 du code électoral) : 6

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Obtiennent :

Monsieur Marc ROUFFY: 22 voix

Monsieur Williams LAUERIERE : 2 voix

Monsieur Michel BRAUD : 2 voix

Monsieur Marc ROUFFY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{ER} Vice-Président.

► 2ème Vice-Président : 1^{er} tour de scrutin :

Se présentent :

- Monsieur Jean Marie BONAC
- Monsieur Michel MARTEAU

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Bulletins litigieux (art L.65 et L.66 du code électoral) : 2
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Obtiennent:

- Monsieur Jean Marie BONAC: 27 voix
- Monsieur Michel MARTEAU: 3 voix

Monsieur Jean-Marie BONAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Vice-Président et immédiatement installé.

► 3ème Vice-Président : 1^{er} tour de scrutin :

Se présente:

- Madame Chantal RAIGNAULT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Bulletins litigieux (art L.65 et L.66 du code électoral) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Obtiennent:

- Madame Chantal RAIGNAULT : 24 voix
- Monsieur Michel BRAUD : 2 voix

Madame Chantal RAIGNAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3ème Vice-Présidente et immédiatement installée.

► 4ème Vice-Président : 1^{er} tour de scrutin :

Se présente :

- Monsieur Michel BRAUD

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Bulletins litigieux (art L.65 et L.66 du code électoral) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Obtient:

- Monsieur Michel BRAUD : 28 voix

Monsieur Michel BRAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème Vice-Président et immédiatement installé.

MISE EN PLACE DU BUREAU.

Monsieur le Président propose que toutes les communes soient représentées au sein du bureau, soit 10 délégués communautaires (un délégué par commune), conformément

aux statuts en vigueur de la communauté de Communes. Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Compte tenu du fait que le bureau est obligatoirement composé du Président et des 4 Vice-Présidents qui représentent les communes de Châtillon sur Indre, Palluau sur Indre, Arpheuilles, Le Tranger et Fléré la Rivière, il est nécessaire de désigner un conseiller communautaire pour les communes qui ne sont pas représentées :

Les candidats sont les suivants :

- Commune de Clion sur Indre : Monsieur Williams LAUERIERE
- Commune de Cléré du Bois : Monsieur Pierre VERON
- Commune de St Cyran : Madame Françoise FAUCHON-VERDIER
- Commune de Murs : Monsieur Michel MARTEAU
- Commune de St Médard : Monsieur Alain JACQUET

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, la composition du bureau comme suit :

Monsieur Michel HETROY, commune de Châtillon sur Indre,
Monsieur Marc ROUFFY, commune de Palluau sur Indre,
Monsieur Jean-Marie BONAC, commune d'Arpheuilles,
Madame Chantal RAIGNAULT, commune de Le Tranger,
Monsieur Michel BRAUD, commune de Fléré la Rivière,
Monsieur Williams LAUERIERE, commune de Clion sur Indre,
Monsieur Alain JACQUET, commune de St Médard.
Monsieur Pierre VERON, commune de Cléré du Bois,
Monsieur Michel MARTEAU, commune de Murs,
Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, commune de St Cyran du Jambot.